

COMMUNE DE THÔNEXConseil Municipal**Procès-Verbal de la séance du 15 juin 2004**Sont présents :

- M. Claude DÉTRUCHE, Maire
Mme Isabel ROCHAT, Conseillère administrative,
M. Philippe DECREY, Conseiller administratif
- Mme Doris CONSTANTIN, Présidente du Conseil municipal
Mmes CASADEI, DESJACQUES CARNEGIE, DESPLAND, EGGER, JAQUET, KABY, STROUMZA et TOMASINI.
MM. AGRANIOU, AMOUDRUZ, BROENNIMANN, DROZ, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, LOUTAN, STARK, THURRE, UEHLINGER et VACHERON.

Excusé :

- M. FROSSARD

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2004.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Demande d'un crédit d'étude de Fr 3'515'550,- en vue du projet de démolition-reconstruction du groupe scolaire Marcelly-Tronchet. Discussion. Vote. **(DA-04-13)**
6. Demande d'un crédit de construction de Fr 770'000,- en vue du réaménagement de la place de jeux située derrière la salle des fêtes et reconstruction d'une canalisation d'eaux claires. Discussion. Vote. **(DA-04-14)**
7. Demande d'un crédit de Fr 495'000,- en vue de la rénovation de la chaufferie et des sous-stations desservant les locaux de la Mairie, de la salle Louis-Valencien, de la salle du Conseil municipal et du centre de Voirie. Discussion. Vote. **(DA-04-15)**

8. Projets de délibération

- 8.1. Déposé dans le délai légal par MM. Daniel Thurre, Michel Vacheron et Guy Loutan, Conseillers municipaux, pour le groupe socialistes-verts concernant : « L'organisation d'une fête annuelle des nouveaux habitants simultanée à, et élargissant celle de l'accueil des nouveaux citoyens ». Discussion. Vote. **(DM-04-05)**
- 8.2. Déposé dans le délai légal par M. Fabiano Forte, Conseiller municipal, pour le groupe démocrate-chrétien intitulé : « Pour la création d'un fond destiné au financement des infrastructures de la petite enfance et pour la mise en place d'une politique dynamique de la petite enfance ». Discussion. Vote. **(DM-04-06)**
- 8.3. Déposé dans le délai légal par MM. Olivier Favre, Fabiano Forte et M. Alexis Hyde, Conseillers municipaux concernant : « La création d'une commission ad hoc relative au projet de démolition, reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet ». Discussion. Vote. **(DM-04-07)**

9. Projets de motions

- 9.1. Déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Sophie Desjacques Carnegie et Jacqueline Tomasini, MM. Fabiano Forte, Guy Loutan et Daniel Thurre, Conseillers municipaux, intitulé : « Pour le développement du nombre de corbeilles à papier et de systèmes de récupération des déjections canines, et un soutien plus ferme quant au travail des agents municipaux pour un meilleur respect des normes élémentaires de propreté et salubrité publique ». Discussion. Vote. **(MM-04-01)**
- 9.2. Déposé dans le délai légal par M. Roland Droz, Conseiller municipal, concernant : « La sécurité sur le domaine public est du ressort des collectivités publiques ». Discussion. Vote. **(MM-04-02)**

- 10. Propositions du Conseil administratif.
- 11. Questions écrites.
- 12. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2004

1.1. Page 212 - Intervention de M. Vacheron :

M. Vacheron demande que son intervention soit modifiée comme suit :

Nous constatons avec plaisir que les radicaux admettent le principe qu'il ne faut pas attendre un concept d'Agenda 21 ficelé dans notre commune pour initier des actions allant dans ce sens. C'est ce que nous défendons, par une série de propositions concrètes, depuis le début de cette législature.

Pour les socialistes et les verts, ce projet de délibération doit être soutenu et donner lieu à un vote immédiat afin qu'il soit déjà appliqué aux prochaines promotions.

L'impulsion politique et les moyens financiers seront ainsi donnés au Conseil administratif pour aller de l'avant. Mais il ne faut pas sous estimer l'ampleur de la tâche.

Pour nous, cette action ne constitue que le premier pas d'une politique communale de gestion et de tri des déchets valable dans toutes les manifestations communales.

Suite à cette remarque le procès-verbal est approuvé à la majorité par 20 voix « pour » et 5 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Doris Constantin, Présidente porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers et informations suivantes :

- 2.1. Le 12 mai dernier est survenu le décès de M. Charles Willener, ancien Conseiller municipal de 1971 à 1979. Mme Constantin demande à l'assistance de se lever et d'observer quelques instants de recueillement en sa mémoire.
- 2.2. Courrier de Mme Stroumza du 20 mai 2004, concernant les comptes de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex :

Monsieur le Président,

A l'occasion de l'approbation des comptes de la Fondation communale pour le logement par le Conseil municipal j'ai informé ce dernier que la société chargée de la comptabilité de la Fondation est la même que celle mandatée pour la révision des comptes. J'avais également informé les membres de la commission des Finances de cette situation lors de l'examen des comptes par celle-ci. J'ai été prise à partie par un membre du Conseil municipal et par le Conseil administratif m'accusant de violer le secret de fonction auquel je serais tenue en tant que membre du Conseil de Fondation. J'ai alors rappelé mon droit de transmettre cette information au Conseil municipal étant donné que les membres du Conseil de Fondation sont désignés par celui-ci et que de surcroît, c'est le Conseil municipal qui exerce la haute surveillance sur la Fondation. Ce qui m'a été confirmé par le service de surveillance des communes du DIAE.

Par ailleurs, la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD) garantit l'information relative aux activités des institutions, sauf exceptions. Aucune des exceptions énumérées par la LIPAD n'oblige les membres de la Fondation à garder le secret sur l'information que j'ai divulguée. Je n'ai donc violé aucun secret de fonction.

Je regrette que le simple fait de travailler avec une exigence de transparence dans les affaires publiques suscite autant de remous. Pourtant, suite à l'affaire « Les Cocoléts », j'ai cru comprendre que tous les groupes politiques représentés au Conseil municipal souhaitent dorénavant la transparence et l'information sur les activités communales. « Transparence » et « Information » étaient en effet les maîtres-mots de la dernière campagne électorale !

En vous priant de bien vouloir donner lecture de cette lettre au Conseil municipal lors de la prochaine séance, je vous adresse, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

2.3. Courrier de M. Xavier Coulin, Président du Centre de loisirs de Thônex du 30 avril 2004 (reçu le 13 mai) concernant la dette du centre envers la commune.

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Centre de Loisirs et de Rencontres doit encore Fr 11'520,- à la commune sur le prêt accordé lors de l'achat du minibus. Lors de notre dernière séance de Comité, nous avons pris la décision de solder cette dette dans les meilleurs délais. Afin que les écritures soient propres et faciles à retrouver lors de vérifications de comptes, nous vous verserons cette somme très prochainement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes salutations les meilleures.

Puis, Mme la Présidente donne lecture de la réponse adressée en date du 9 juin 2004 à M. Xavier Coulin :

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre lettre datée du 30 avril 2004 dont le contenu a retenu toute notre attention et nous vous en remercions vivement.

Nous avons bien pris note de la décision de votre Comité de solder prochainement le solde du prêt qui vous a été accordé lors de l'achat du minibus.

Pour votre information, votre lettre nous est parvenue entre deux séances du Conseil Municipal et pendant le changement de Présidence. Par conséquent, cette dernière sera lue aux membres du Conseil Municipal lors de notre prochaine séance du 15 juin 2004.

Tout en vous réitérant nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

D'autre part, le Centre des loisirs nous a remis la liste des membres du Comité de gestion nouvellement élu :

Président :	M. Xavier Coulin
Vice-président :	M. Lamine Bouchakhchoukha
Secrétaire :	Mme Regula Villermet
Membres :	M. Ali Agraniou
	Mme Adriana Ricciato
	M. Philippe Decrey
Coordinateur :	M. Abdelkrim Bouzouzou

2.4. Courrier du 4 juin 2004 de l'Association genevoise des crèches suburbaines concernant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29) :

Madame, Monsieur,

Réunis en Assemblée générale le 19 mai 2004, les membres de l'AGCSub ont chargé leur bureau de transmettre aux présidents des Conseils municipaux des communes genevoises la communication que vous trouverez en annexe.

Nous vous prions d'en donner lecture en séance du Conseil municipal.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mesdames, Messieurs,

L'AGCSub a déjà eu l'occasion de s'adresser à vous, autorités communales, en début d'année 2003, afin d'attirer votre attention sur la loi susmentionnée dont le projet était alors en discussion. Nous nous permettons de vous adresser une nouvelle fois à vous, afin de vous présenter notre association et de vous faire part des préoccupations de ses membres.

Qui représentons-nous ?

En 1993, suite à la dissolution de la Fédération genevoise des crèches, les institutions dites « suburbaines » ont éprouvé le besoin de se concerter et ont fondé l'AGCSub. A sa création, elle comptait 10 membres (crèches des communes d'Onex, de Lancy, Meyrin, Vernier, Carouge, Thônex, Chêne/Bourg/Chêne-Bougeries et Plan-les-Ouates).

Aujourd'hui, notre association regroupe les organes de gestion de 17 crèches, soit : 3 crèches municipales, 4 crèches gérées par une Fondation, 8 crèches gérées par une Association et 2 crèches privées.

Que propose l'AGCSub ?

- Elle est un lieu de partage d'expérience entre ses membres.
- Elle représente ses membres dans les instances cantonales (commission cantonale de l'école d'éducateur-trice-s du jeune enfant, association de formation continue du personnel petite enfance (FOCPE)) et a participé activement à la commission cantonale chargée d'élaborer le projet de la loi qui nous occupe aujourd'hui.
- Elle tient à disposition des crèches en création des informations, des documents qui faciliteront le travail de futurs organismes de gestion, quelle que soit leur forme juridique.

Les préoccupations de l'AGCSub :

Les membres de notre association se sont bien sûr réjouis de l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance. Les communes qui subventionnent la plupart de nos crèches ont bien besoin du soutien qui leur est promis et il est urgent que toutes les communes participent d'une manière ou d'une autre à l'effort de prise en charge des enfants d'âge préscolaire.

Mais nos organismes de gestion sont actuellement confrontés à une situation alarmante : le manque de personnel diplômé au moment où la création de nombreuses places d'accueil est programmée. Les mesures prévues pour y remédier ne peuvent porter leurs fruits avant un certain temps et pour autant que le Grand Conseil accorde des postes de formateurs à l'école d'éducateur-trice-s du jeune enfant pour la formation de base et en emploi.

La loi entrée en vigueur le 10 janvier 2004 stipule :

Art. 7 - § 4 La délivrance et le maintien de l'autorisation d'ouvrir une structure d'accueil sont subordonnées au respect des normes relatives :

(...)

f) au respect par l'exploitant d'une convention collective de travail pour le personnel de la petite enfance approuvée par la commune concernée ou du statut du personnel d'une collectivité publique au moins équivalent approuvé par la commune concernée, conformes aux usages professionnels.

Comme vous le savez, le personnel de la Ville de Genève est au bénéfice d'une CCT. Seule la commune de Thônex l'a ratifiée. toutefois, bon nombre de nos membres s'en inspirent largement, certains l'appliquent sans l'avoir signée. Cette disparité entre les communes complique énormément le travail de gestion des employeurs que nous sommes. D'autre part, elle nuit à la stabilité du personnel.

C'est pourquoi l'AGCSub travaille actuellement à un modèle de convention qui pourrait être appliquée par les institutions des communes (sauf les crèches municipales). Nous tenions à vous en informer au moment où plusieurs projets de crèches sont à l'étude. Nous informons également l'ACG de notre projet.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Signatures : Mme Denise Deschenaux
 Présidente

Mme Janine Schneckenburger
Vice présidente

2.5. De la lettre de démission du Conseil municipal de Mme Sophie Desjacques Carnegie.

Madame la Présidente, chère Doris,

Par la présente, je vous informe de ma volonté de mettre un terme à mon mandat de Conseillère municipale au 30 juin 2004.

Après quelque neuf années d'activités au sein de ce Conseil, j'éprouve le besoin d'investir d'autres horizons, d'avoir des soirées libres d'engagement politique, bref de redevenir simple citoyenne.

Je ne vous apprendrai rien en relevant que le mandat de Conseillère municipale prend beaucoup de temps et d'énergie et qu'il génère un coût tant dans la vie privée que professionnelle. Lorsque l'on est une femme, avec des enfants en âge scolaire et exerçant de surcroît une activité professionnelle, la capacité à tout mener de front s'avère difficile. Cela explique certainement pour partie, le déséquilibre qu'il y a dans la représentation féminine en politique.

J'ai eu beaucoup de plaisir à servir ma commune durant toutes ces années. Je sors grandie d'une expérience très enrichissante, ayant perdu quelques illusions certes, mais forte de la certitude que nos débats ont servi la collectivité thônésienne. Soyez ce soir toutes et tous remerciés pour votre engagement. Je formule le vœu que les travaux de ce Conseil continuent d'être animés du souci d'une meilleure qualité de vie au profit des habitants de notre belle commune.

Recevez, Madame la Présidente, chère Doris, mes plus cordiales salutations.

- 2.6. Le projet de résolution déposé lors de la dernière séance concernant : l'organisation d'une fête annuelle des nouveaux habitants simultanée à, et élargissant celle de l'accueil des nouveaux citoyens » et qui n'avait pas été traitée lors de la dernière séance a été transformé en projet de délibération qui se trouve au point 8.1. de l'ordre du jour de ce soir.
- 2.7. À 23h. nous passerons au point 10 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

- 3.1. M. Claude Détruche, Maire : je crois que l'on peut rendre hommage à Mme Sophie Desjacques Carnegie qui démissionne de ce Conseil municipal après 9 ans d'activité.

« *Applaudissements* ».

Puis, M. Détruche fait la déclaration suivante :

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
chers collègues,

C'est avec un petit pincement de cœur – de fierté et de satisfaction – que je m'adresse à vous pour la première fois en tant que Maire.

Avant de parler du futur, j'aimerais – une fois n'est pas coutume – regarder dans le rétroviseur de cette première année de législature.

Il me paraît fondamental de remercier et de féliciter ma collègue, chère Isabel, pour sa brillante performance pendant son premier mandat. Très collégiale, disponible, engagée, elle fut la parfaite ambassadrice thônésienne au service des Thônésiens.

Remerciements également à mon parti pour sa confiance et sa promptitude à me désigner lors de l'élection du Conseil administratif.

Mon souhait, au seuil de ce nouveau mandat et pour être dans l'esprit de ce championnat d'Europe qui passionne et accapare nos communiens, c'est de pouvoir faire respecter un nouveau slogan, votre slogan :

"THÔNEX : UNE VILLE / THÔNEX : UNE EQUIPE"

Slogan devant s'adapter au Conseil administratif, au Conseil municipal, à notre administration et, enfin, à nos communiens.

Au Conseil municipal :

"Thônex, une ville / Thônex, une équipe" ne veut pas dire que nous devons faire l'économie de débat d'idées ou que nous devons forcément avoir les mêmes préoccupations et souhaits.

Mais il est faux, par exemple, de prétendre que l'écologie est du ressort exclusif d'un parti et que la sécurité ne peut être assurée uniquement par un parti d'ailleurs non représenté actuellement autour de cette table.

Parmi cette noble assemblée, je suis certain que toutes et tous avez un intérêt pour ces sujets et que, ensemble, avec l'aide de tous, nous pouvons avancer très rapidement.

"THÔNEX : UNE VILLE / THÔNEX, UNE EQUIPE" doit être un état d'esprit impératif pour notre administration.

Dans une période où les fonctionnaires ne sont pas à la fête dans le Canton, à Thônex, la situation est beaucoup plus réjouissante.

Nous avons à disposition une administration motivée dont les nombreux collaborateurs et cadres font preuve d'un engagement sans faille et d'un grand respect vis-à-vis du service public. Il est toujours possible de progresser. Dans cette direction, sur le plan collectif, un nouvel organigramme avec la nomination de deux secrétaires généraux adjoints, se met en place. Pour le reste, je me ferai un devoir d'expliquer le sens du slogan aux personnes moins réceptives.

Enfin, *"THÔNEX, UNE VILLE / THÔNEX, UNE EQUIPE"*, au niveau des comuniers est bien entendu une louable intention mais réalisable uniquement avec vous, avec vos partis, avec surtout les associations et, aussi, grâce à la presse.

J'ai hésité un instant à faire la tournée des foyers et d'expliquer nos préoccupations. Devant l'ampleur des futures 13.089 théories, j'ai renoncé.

Il fait bon vivre à Thônex et nous pouvons, tous ensemble, encore améliorer notre situation.

La propreté, l'insécurité, les incivilités, l'urbanisation maîtrisée ou la maîtrise de notre urbanisation sont des thèmes préoccupants, prioritaires qui trouveront des solutions uniquement si nous travaillons dans l'intérêt de tous et, surtout, dans le respect de tous.

Respect, je vous le rappelle, "ça change la vie".

3.1.1. GICAL

Lors de la dernière réunion des communes Arve-Lac nous avons appris que les SIG n'entendaient pas poursuivre le projet pour des raisons financières, juridiques et d'infrastructure. Le lieu est donc abandonné et il n'y aura plus de cotisation de fonctionnement pour 2005. En ce qui concerne l'investissement les sommes débloquées par les communes seront remboursées.

3.1.2. Personnel communal

M. Michel Zeder actuellement secrétaire général adjoint à la commune de Chêne-Bougeries a été engagé à la même fonction à Thônex pour le 1^{er} novembre 2004.

D'autre part, nous avons actuellement trois candidats apprentis en stage au service des Espaces-verts, l'un d'eux sera engagé pour la rentrée.

3.1.3. Environnement Parcs & Promenades

Le Conseil administratif arrive au bout du mandat qui lui a été confié concernant le projet de création d'endroits conviviaux. Une proposition sera donc présentée en commission cet automne.

3.1.4. Suisse Balance

La commune de Thônex a adhéré au projet de développement durable de la pratique de l'activité physique et de prévention des comportements alimentaires. Ce projet va toucher les enfants de la commune âgés de 6 à 12 ans.

3.2. M. Philippe Decrey, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Route Blanche

Le 4 juin il y a eu un grave accident devant la plate-forme douanière et nous nous sommes permis de renvoyer un courrier au Département de l'Aménagement, de l'équipement et du Logement et copie à l'Office des Transports et de la Circulation pour faire avancer le projet de création d'un passage piétons, dont voici la teneur du courrier :

Messieurs,

Depuis un peu plus d'une année, notre Commune attire l'attention de votre Département et celle de l'Office des Transports et de la Circulation sur les traversées « sauvages » des habitants du nord de la route Blanche qui souhaitent rejoindre les bus 20 et 27.

Vendredi 4 juin, ce que nous craignons de pire est arrivé puisqu'un jeune homme de 17 ans a été fauché par une moto à cet endroit.

Nous ne pouvons nous empêcher de penser que si le projet de traversée sécurisée que nous avons accepté en février dernier avait été réalisé, cet événement tragique ne serait peut être par survenu.

Par conséquent, afin qu'un tel accident ne se reproduise pas, nous vous prions instamment de mettre rapidement tout en œuvre pour réaliser cet aménagement dans les meilleurs délais.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

L'Association Val-Thônex a également écrit une lettre allant dans ce sens au DAEL.

3.2.2. Avenue de Thônex

Suite à notre demande l'éclairage a été modifié sur la partie située entre la rue de Genève et le carrefour avec l'avenue Jeandin.

3.2.3. Chemin de Marcelly

Suite à une demande le Conseil administratif est intervenu auprès de l'OTC et cet organisme a pris un arrêté qui stipule que le stationnement des véhicules est interdit sur les cases de stationnement à la hauteur de l'école les jours scolaires de 11h. à 12h. et de 15h.30 à 16h.30 ceci afin de permettre aux parents de récupérer leurs enfants et éviter les embouteillages.

3.2.4. Fête des promotions

Le Conseil administratif a fait l'acquisition de chariots afin de récupérer la vaisselle compostable qui sera utilisée par les Associations lors de cette manifestation. Le tri quant à lui sera effectué par une équipe de juniors du CS Chênois.

3.2.5. Plan directeur des pistes cyclables et cheminements piétons

Un crédit d'étude sera demandé à la rentrée afin de mettre en place ce plan directeur en collaboration avec la commune de Chêne-Bourg.

3.2.6. Questions écrites

Les deux questions écrites posées lors de la dernière séance du Conseil municipal ayant pour sujet les lignes TPG ainsi que les aménagements de modération de trafic au chemin du Foron ont été transmises aux instances concernées et nous n'avons pas encore reçu de réponse à ce jour. Nous répondrons donc à ces deux questions lors d'un prochain Conseil municipal mais les auteurs recevront une information du Conseil administratif dès que les services concernés nous auront répondu.

3.3. Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative

3.3.1. Comité de pilotage « Crèche »

La commission des Écoles a nommé Mme Egger et M. Hyde pour siéger dans ce groupe de travail qui sera accompagné de deux professionnels de la petite enfance.

3.3.2. Fête des 6^{ème}

Le jeudi 24 juin aura lieu à la salle des fêtes la traditionnelle cérémonie des promotions des élèves de 6^{ème}. Lors de cette cérémonie le Conseil administratif remettra un dictionnaire à chaque enfant quittant l'enseignement primaire. A la suite de cette manifestation (environ 20h.) aura lieu un apéritif offert au corps enseignant.

3.3.3. Rentrée scolaire

Suite au transfert d'une deuxième classe de l'école du Bois-Des-Arts à l'école Adrien-Jeandin, nous avons sécurisé le passage à piétons à la sortie de la route Blanche en demandant à la patrouilleuse scolaire d'assurer un service à temps complet. Selon les disponibilités du service les ASM seront également engagés pendant le mois de septembre afin de surveiller le comportement des élèves devant se rendre à l'école Adrien-Jeandin.

3.3.4. Finances

Nous avons appris de Mme Brunschwig-Graf, Conseillère d'État chargée du Département des Finances et de M. Cramer, Conseiller d'État chargé du Département de l'Intérieur, que dès l'année fiscale 2003 une gestion historique des données personnelles des contribuables liées à leur domicile et état civil sera élaborée. Cette opération devrait permettre d'avoir une plus grande fiabilité du rôle des contribuables qui devrait donner un outil de contrôle de la commune de domicile destiné à résoudre la majorité des erreurs en matière de taxation fiscale.

3.3.5. Développement durable

J'ai assisté ce week-end à la fête du développement durable et participé à l'atelier qui avait pour sujet « comment communiquer le développement durable » et dans l'après-midi du 18 juin nous aurons à la Mairie un premier contact avec les deux étudiants de l'EPFL et les chefs de service de la Mairie.

3.3.6. Communaux d'Ambilly

Je me rendrai demain au DAEL au premier comité de pilotage.

4. Rapport des commissions

Mme la Présidente passe successivement la parole aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

- 4.1. M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, concernant la séance du 13 mai 2004, séance commune pour le point 1 avec les membres de la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile dont le rapport sera fait par M. Broennimann :

En ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour : Établissement d'un plan de route concernant le devenir du PAC Mon-Idee - Ambilly :

Il a été demandé à Mme RoCHAT, Conseillère administrative déléguée, d'accepter la proposition de M. MOUTINOT d'intégrer le groupe de pilotage concernant le développement futur des communaux d'Ambilly. Afin de soutenir notre Conseil administratif délégué et sans bafouer la population et son initiative sur les communaux d'Ambilly mais afin d'avoir un écho des différents partis au sujet d'un éventuel développement des communaux d'Ambilly, il a été décidé à l'unanimité que les partis présenteraient leur vision d'un développement des communaux d'Ambilly ainsi que les problèmes à résoudre.

- 4.2. M. Martin-Paul Broennimann, Président de la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile, séance du 13 mai 2004, commune avec la commission de l'Urbanisme & Développement durable pour le point 1 :

L'ordre du jour fut la modification du libellé de la délibération du Conseil municipal du 10 octobre 2000, portant sur le déplacement de l'avenue de Thônex selon la fiche K3 du plan directeur communal.

Le Conseil administratif demande d'annuler ce projet de délibération. En fait, il apparaît que toute planification dans le secteur est bloquée par le DAEL, tant que l'assiette n'est pas déplacée comme prévu.

Mme ORTIS, urbaniste, propose de procéder par étapes en réglant déjà un certain nombre de choses qui peuvent l'être et en assurant le statut quo sans bloquer l'éventuel futur déplacement. Elle reconnaît l'intérêt en matière d'aménagement du déplacement de la route (éloignement du transit du carrefour mairie-église-école et sécurité des enfants par la continuité des terrains de jeux à partir du quartier du Curé-Desclouds) et recommande de ne pas abandonner ce projet.

Il est procédé à un large débat sur ce point, mais aussi sur la circulation dans et à travers la commune en général et les implications du canton et des autres communes. Il ressort de l'idée d'une modification de la délibération (qui n'en est pas une stricto sensu mais une résolution) par le remplacement d'un nouveau texte tenant compte de ces réflexions.

Il est procédé à deux votes :

- *l'annulation de la délibération du projet de déplacement est refusée à l'unanimité,*
- *la préparation d'un texte en remplacement du projet de délibération est accepté à l'unanimité.*

4.3. M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, séance du 18 mai 2004 :

1. *Audition de la Fédération genevoise de coopération.*
Un certain nombre de projet nous ont été présentés que nous avons du refuser car ils n'entraient pas dans les critères qui sont les nôtres en matière d'aide humanitaire.
2. *Audition de l'association stop-suicide.*
Une large discussion a eu lieu et la commission Sociale au delà des clivages politiques sera en mesure, dès la rentrée de vous présenter un projet de motion voire de délibération afin de venir en aide à cette association.

4.4. à Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Écoles & Jeunesse, séance du 27 mai 2004 :

1. *Visite de l'école du Pont-Bochet*
Étaient présents : Mme Rochat, Maire, Mme Renaud, inspectrice, M. Poncioni du service technique, Mmes Barbey, Brun, Etienne, Martinal Osias et M. Blanc, instituteurs ainsi que M. Wehrli concierge de l'école.

Après une visite des différents locaux, préaux et parc à vélos avec explications de leurs avantages et inconvénients, nous nous retrouvons dans la salle des maîtres qui nous ont fait part de leurs doléances, tout en reconnaissant que la Mairie est toujours à l'écoute des écoles et satisfait majoritairement leurs demandes.

Ils reconnaissent que l'école du Pont-Bochet est située dans un cadre privilégié.

Une partie administrative suit sans la présence de nos hôtes. Pour le groupe de travail concernant la petite enfance, Thônex a délégué Mme Egger et M. Hyde avec l'accord à l'unanimité de la commissions.

2. *Approbation de trois procès-verbaux : 24 février, 30 mars et 4 mai 2004.*
Les procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

Cette séance a été suivie d'un apéritif offert par les enseignants.

5. Demande d'un crédit d'étude de Fr 3'515'550,- en vue du projet de démolition-reconstruction du groupe scolaire Marcelly-Tronchet. Discussion. Vote.

(DA-04-13)

- M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : ce projet a déjà été largement débattu dans diverses commissions. Je vous rappelle qu'en 2000 un mandat a été donné à un bureau d'architectes pour étudier le site et l'école. Suite au rapport final déposé, un crédit d'étude a été voté en 2002 pour la réalisation d'un concours d'architecture à deux degrés qui a été lancé le 7 août 2002. En mars 2003, annonce du résultat du concours et remise des prix.

Ce crédit d'étude est une « philosophie large » qui prévoit toutes les options possibles dans le cadre de cette démolition-reconstruction, d'où le montant élevé de ce dernier.

Nous ne devons pas faire d'économie de débat et étudier les différentes activités prévues dans le programme ainsi que les options qui s'offrent à nous dans la construction proprement dite.

- M. Olivier Favre, Président de la commission des Travaux & Bâtiments donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 mai 2004 (séance commune avec les Écoles & Jeunesse) :

Mme Jaquet fera le compte rendu de cette séance car elle a présidé cette séance commune.

- Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Écoles & Jeunesse donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 mai 2004 (séance commune avec les Travaux & Bâtiments) :

Il s'agissait d'une séance commune avec la commission Travaux & Bâtiments. En accord avec son Président, je m'en fais le porte-parole.

Mme Sjostedt et MM. Schar et Margot, architectes, nous présentent minutieusement et simplement le programme général en vue de la demande de crédit d'étude de l'ensemble Marcelly-Tronchet.

Cette présentation détaillée nous permet de prendre connaissance de toutes les possibilités qui s'offrent à nous en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Après discussion les deux commissions votent à l'unanimité le crédit d'étude avec options d'un montant de Fr 3'515'550,-.

- M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 1^{er} juin 2004 :

Les membres de la commission ont reçu MM. Schar et Margot, architectes, qui nous ont présenté l'ensemble du projet, particulièrement sous l'aspect financier.

La commission des Finances a suivi les décisions prises par les deux autres commissions et a voté à l'unanimité le crédit de Fr 3'515'550,-, soit avec l'ensemble des options.

La discussion est ouverte :

M. Loutan : notre groupe ne peut que confirmer le vote qu'il y a eu en commissions et se réjouit que les options soient étudiées en détail afin que l'on puisse choisir en toute connaissance de cause.

Mme Desjacques Carnegie : j'attire l'attention sur une erreur en page 8 du document établi par les architectes qui mentionne que le jardin d'enfants les « Bout'Choux » peut recevoir environ 40 enfants alors que celui-ci n'en accueille que 15 en raison de la taille du bâtiment.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien votera ce soir ce crédit d'étude qui nous est soumis. Il remercie le Conseil administratif pour sa célérité dans un dossier urgent. Le montant demandé, qualifié d'historique par son importance, ne doit pas nous faire peur. Au contraire, nous devons aller de l'avant afin d'apporter toutes les corrections souhaitées à un projet très important tant par son volume que par son coût. C'est dans ce sens que le parti démocrate-chrétien a signé le projet de délibération prévu au point 8.3. de notre ordre du jour visant à créer une commission ad hoc spécifiquement sur ce dossier.

Nous nous réjouissons également que ce projet puisse prévoir une crèche dont les familles ont grand besoin. Le parti démocrate-chrétien ne transigera pas sur cette partie du dossier, comme déjà annoncé à moult reprises. Toutefois, il restera attentif à l'évolution des coûts pour trouver, de concert avec l'ensemble des forces politiques du Conseil municipal, des pistes d'économie et de rationalisation.

Compte tenu des préavis favorables unanimes de l'ensemble des commissions, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à voter ce crédit d'étude.

M. Hyde : les groupes libéraux et radicaux vous proposent d'accepter ce crédit d'étude qui intervient dans la lignée déjà choisie par les autorités communales pour le futur de l'école Marcelly-Tronchet et l'ensemble du secteur environnant.

Le projet vainqueur du concours, remaniant profondément la topographie des lieux concerne non seulement l'école mais aussi les vestiaires de la piscine et des locaux annexes dont une crèche. C'est un projet ambitieux mais aussi particulièrement coûteux. Il présente toutefois le mérite d'une étude globale des implantations possibles dans cette région de la commune. Ce qui nous apparaît essentiel aujourd'hui est de progresser dans l'élaboration d'un projet concret qui réponde à nos attentes de façon réaliste. S'il est évident que l'expression architecturale dans son sens artistique joue un rôle, l'aspect fonctionnel devra dominer. Seule une étude large, globale et complète nous permettra d'obtenir un dossier nous offrant la possibilité de faire des choix politiques et techniques réalistes dans l'intérêt de la population thônésienne.

Nous soutenons ce projet dans la version proposée incluant les divers volets annexes offrant seul les moyens d'un choix réel.

Nous vous informons aussi que nous proposerons, l'entente réunie, la constitution d'une commission ad hoc pour assurer le meilleur suivi envisageable de l'avancement du projet et, peut-être, des travaux, assurant ainsi la meilleure information possible des divers groupes politiques.

M. Favre : tous les partis ont évoqué le fait que ce projet ne concernait pas uniquement la démolition-reconstruction d'un groupe scolaire. Nous proposons l'amendement suivant afin que l'intitulé soit clair et que la population n' imagine pas que le montant demandé pour ce crédit d'étude concerne uniquement une école.

Nous proposons l'intitulé suivant :

- « Réaménagement de l'espace Marcelly-Tronchet » en lieu et place de démolition-reconstruction du groupe scolaire Marcelly-Tronchet.

Plusieurs Conseillers trouvent que la proposition de M. Favre n'est pas assez précise quant à son libellé et M. Loutan propose un amendement allant dans le sens suivant :

- « D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 3'515'550,- en vue de l'aménagement de l'espace Marcelly-Tronchet et la démolition-reconstruction du groupe scolaire et autres bâtiments ».

Au vote :

- *l'amendement de M. Loutan est accepté par 23 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention.*

La parole n'étant plus ou pas demandée, M. Roland Droz, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit d'étude de Fr 90'000,- voté le 19 septembre 2000 concernant la transformation ou la reconstruction du groupe scolaire de Marcelly-Tronchet et l'expertise du secteur concerné,
- Vu le crédit d'étude de Fr 400'000,- voté le 18 juin 2002 en vue de la réalisation d'un concours d'architecture à deux degrés pour démolition/reconstruction totale ou partielle de l'école Marcelly-Tronchet,
- Attendu que le jury du concours a attribué le 1^{er} prix le 18 mars 2003 au projet intitulé « Faux-semblants » réalisé par le bureau d'architecte J. Schar & C. Sjostedt avec demande de poursuite des études,
- Vu le devis en vue de la demande d'un crédit d'étude établi par le bureau d'architecte J. Schar & C. Sjostedt,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 25 mai 2004,
- Vu le préavis favorable de la commission des Écoles & Jeunesse du 25 mai 2004,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 1^{er} juin 2004,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 3'515'550,- en vue de l'aménagement de l'espace Marcelly-Tronchet et la démolition-reconstruction du groupe scolaire et autres bâtiments.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir ce crédit d'étude de Fr 3'515'550,-, en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
6. Demande d'un crédit de construction de Fr 770'000,- en vue du réaménagement de la place de jeux située derrière la salle des fêtes et reconstruction d'une canalisation d'eaux claires. (DA-04-14)

- M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emplois, Voirie & Cimetière : ce sujet a été largement débattu au sein des commissions et je rappellerai historiquement que la commission de l'Environnement avait voté un montant de Fr 12'000,- pour mettre en concurrence trois bureaux spécialisés.

Trois projets très intéressants et diversifiés ont été rendus et ceci a posé un problème car il n'était pas possible de les comparer compte tenu des grandes différences qu'il y avait entre eux.

La commission de l'Environnement a donc accepté le projet qui est entre vos mains ce soir. Il a été revu et corrigé selon les demandes de la commission. Vous avez également reçu un certain nombre de documents qui traitent de l'aspect financier de ce projet et qui répondent à des interrogations qui se sont posées entre le montant du devis initial et celui après le rendu des soumissions.

Je vous encourage à accepter le crédit qui vous est demandé ce soir.

- M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 1^{er} juin 2004 :

Il y a eu une large discussion concernant les documents remis aux membres de la commission pour traiter ce crédit. Il était très difficile de faire des comparatifs et beaucoup de questions ont été posées. Il a été proposé de renvoyer cet objet à une prochaine commission des Finances. Cette proposition a été refusée et il a été demandé que les informations complémentaires soient envoyées à l'ensemble du Conseil municipal. Compte tenu des divers problèmes rencontrés lors de la présentation de ce dossier, la commission a voté par une abstention unanime cette demande de crédit. Entre temps les documents complémentaires ont été envoyés.

La discussion est ouverte :

Mme Stroumza : je suis assez étonnée de ne pas avoir trouvé dans les documents qui accompagnaient l'ordre du jour de ce Conseil la « bible » concernant ces travaux, ce document ayant été expressément demandé par la commission des Finances d'où le vote général d'abstention lors de cette séance. Or, ce soir, on constate que nous n'avons pas reçu cette « bible ».

Il faut rappeler que le tout premier projet présenté en 2002 à l'occasion du concours par M. Henchoz était devisé à Fr 453'000,- ou 473'000,- ? (à contrôler). En novembre 2003, un projet totalement identique a été présenté avec un deuxième devis qui s'élevait à Fr 820'000,-. Les plans étaient exactement les mêmes, il n'y avait aucun travail supplémentaire. A la commission des Finances, et ceci à la demande de tous les groupes, il avait été demandé des explications concernant tous les points où il y avait une différence. La commission de l'Environnement avait également demandé d'apporter certaines modifications au projet.

Six mois plus tard, en juin 2004, on nous représente un projet identique à celui du concours, soit le même qu'en 2002, avec un troisième devis s'élevant cette fois à Fr 817'000,-. Toujours aucune explication concernant les différences de coût. Le Président de la commission des Finances téléphone à la Mairie pour qu'un comparatif soit instamment remis et c'est M. Théraulaz, responsable du service technique, qui prépare un tableau alors que ceci aurait dû être le travail du mandataire. Nous estimons que cette situation est anormale.

Nous proposons donc de suspendre ce point de l'ordre du jour afin que la commission des Finances puisse examiner la « bible » et comprendre l'évolution des coûts.

M. Forte : notre groupe est emprunté face à ce dossier et nous avons exprimé nos doutes en séance de commission. Un commissaire d'un autre parti avait même fait une remarque qui pouvait laisser penser que le mandataire avait essayé d'augmenter le coût de réalisation et voyant que l'on était attentif à cela a réussi à réduire le montant de plus de Fr 100'000,-.

Nous avons des doutes pour voter ce crédit aujourd'hui et nous pensons qu'il serait préférable de le renvoyer en commission quitte à le voter en 2005.

Mme Desjacques Carnegie : je suis déçue car cela fait longtemps que je demande que l'on fasse quelque chose pour enrayer ce « no man's land » qui se trouve dans une des zones les plus habitée de la commune. Je comprends également les remarques émises par Mme Stroumza et M. Forte et me rappelle qu'en commission M. Favre avait dit au mandataire : nous avons retenu votre projet pour sa qualité mais également pour son coût peu élevé. Ensuite, le projet nous revient avec un montant qui a plus que doublé. Il est vrai que des explications nous ont été données.

J'ai donc deux questions à M. Détruche : peut-on être sûr que les Fr 770'000,- seront suffisants pour mener ce projet à bien et que nous n'aurons pas la surprise d'avoir une facture finale avec un supplément de Fr 100'000,-. Ma deuxième question : est combien de temps perdrons nous si nous ne votons pas ce crédit ce soir ?

M. Loutan : « moi, je veux aborder juste deux points de détail sur lesquels j'avais insisté lors de l'audition de M. Henchoz. Avec une première remarque, il s'agit d'un plan sans échelle et je remarque les bancs qui ont été rajoutés pour une ambiance conviviale : ils sont à 4m. et plus, je ne vois pas comment les gens vont discuter gentiment d'un banc à l'autre, c'est pas parfaitement convivial. Je pense que M. Henchoz a fait plaisir « à Loutan » en mettant deux bancs de plus et il se débrouillera après.

Je vois qu'au niveau des arbres fruitiers, nous vivons dans un quartier qui est de plus en plus « peuplé et bien minéralisé ». A certains endroits ce projet est sympathique parce qu'il allie des aspects naturels à des aspects jeux, des aspects détente et des aspects loisirs. C'est un endroit vraiment où les gens se ressource comme les étudiants, les personnes âgées et les enfants.

Qu'est-ce qu'on a comme arbres ? Quatre, cinq pommiers. Ce sont des arbres hautes tiges, moyennes tiges qui sont chers. Des noyers des cerisiers autres choses de possible pour avoir un environnement sympa où les grands-mères peuvent ramasser les noisettes tombées par terre et ne pas grimper aux arbres pour arracher les pommes. Je ne suis donc pas content du manque d'imagination du mandataire ».

M. Vacheron : une étape a été manquée c'est le retour de ce projet en commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, afin que l'on puisse voir si M. Henchoz avait bien tenu compte des diverses propositions faites par la commission. Comme l'a relevé M. Loutan tout à l'heure, les bancs sont trop éloignés, il y a une indigence dans l'approvisionnement en arbres fruitiers et un élément très important doit être discuté c'est le fait que ce parc se trouve dans une zone de parking de voitures et rien n'est prévu pour sécuriser l'accès au parc. Comme vous pouvez le constater il n'y a pas que l'aspect financier qu'il convient de réétudier.

M. Broennimann : je suis assez consterné car on a l'impression d'être en face d'un projet mouvant tant du point de vue des aménagements que financier. Je pense que l'on devrait donner ce dossier à un expert afin qu'il définisse clairement le cahier des charges et demander quatre ou cinq offres à des entreprises générales ceci nous évitera d'avoir des surprises au bouclage de ce chantier.

M. Uehlinger : nous avons eu sur la table trois projets avec une disparité évidente du point de vue financier. Nous avons ensuite sélectionné, en tenant compte de l'aspect financier, le projet de M. Henchoz. Cependant, depuis que le mandat a été adjugé le montant a été augmenté et on peut se demander si l'on ne devrait pas mettre le projet de M. Henchoz avec le deuxième projet, qui entrerait en concurrence au niveau du prix.

M. Forte : nous avons donc un Président de la commission de l'Environnement qui émet des doutes et un vote totalement abstentionniste de la commission des Finances. Donc comme je l'ai dit tout à l'heure je suis prêt à assumer que ce chantier prenne une année de retard que de dépenser Fr 770'000,- quand on sait que ce montant se transformera en Fr 800'000,- voire Fr 820'000,-.

- M. Détruche : je déplore l'attitude du Conseil municipal ce soir ! Comme vous le savez ce projet a été initié par nos prédécesseurs, trois mandataires ont eu l'occasion de présenter leur projet. Les projets rendus étaient différents ce qui avait une influence non négligeable sur les coûts d'autant plus qu'un projet traitait également du parking. Ceci a déjà été dit à maintes reprises et je croyais que c'était compris.

En ce qui concerne le prix de Fr 770'000,- demandé ce soir, je vous rappelle qu'il y est inclus la réfection d'une canalisation qui n'était pas prévue dans le projet initial. Ce problème n'était pas connu à l'époque et il nous semble ridicule de faire un aménagement de plus de Fr 600'000,- et de devoir quelques temps après rouvrir en surface pour procéder à la réfection de la canalisation. Il y avait déjà là une augmentation de Fr 140'000,-.

M. Broennimann, vous parlez de mettre un projet de Fr 535'000,- en concurrence entre quatre ou cinq entreprises générales pour des travaux qui ne concerne que des travaux de paysagiste et du génie civil. Il y a une quinzaine d'entreprises qui ont pu rendre des soumissions sur la base d'un catalogue très précis comme le prévoit le règlement sur les AIMP ce qui fait que l'on a même réussi à économiser près de Fr 200'000,- par rapport au montant estimé par le mandataire. Je crois donc que le travail a été fait de manière sérieuse.

Je rappelle à M. Vacheron que la commission a accepté le projet par 6 oui et 1 abstention qui est presque une unanimité. Les modifications demandées figurent très clairement sur le plan et je crois que de débattre de la distance entre les bancs ainsi que le type d'arbres pommiers ou poiriers est totalement anecdotique !

Si ce projet ne devait pas être voté ce soir les travaux seraient effectivement reportés d'une année il serait dommage de galvauder une occasion de créer un aménagement de qualité pour les habitants de ce quartier.

M. Vacheron : je ne discute pas le fait que le projet estimé à Fr 1'200'000,- et qui ne comprenait pas le parking ait été écarté, mais je constate que le projet du bureau Triporteur n'avait été retenu notamment pour son aspect financier mais aujourd'hui nous atteignons plus ou moins le même montant avec le projet Henchoz.

- M. Détruche : je vous rappelle que vous présidez la commission de l'Environnement qui a accepté un projet, comme je l'ai dit, à la quasi unanimité, l'aspect financier étant le problème de la commission des Finances.

M. Grandgirard : pour faire suite aux explications qui nous ont été données par M. Détruche, le groupe radical votera ce projet. Les propositions demandées par les commissions ont été respectées et ce projet peut donc aller de l'avant. Le groupe radical ne voit pas l'intérêt de renvoyer ce projet en commission.

M. Uehlinger : dans ce débat on en oublie la population, je n'arrive pas à comprendre que l'on puisse tergiverser sur un tel dossier. Il y a eu un appel d'offre des montants ont été donnés, nous ne jetons donc pas l'argent par les fenêtres. Je ne défends pas le mandataire mais je défends ce projet, je pense qu'il faut réellement le réaliser, nous n'allons pas économiser de l'argent en reprenant tout à zéro.

M. Favre : il faut savoir ce que l'on se veut, ce projet a été accepté avec, il me semble, des félicitations. Pour moi les réponses aux questions posées se trouvent dans le plan et peut-être que certains ont plus de facilités à comprendre ce type de document que d'autres !

Je l'admets, aux Finances, j'ai demandé la « bible », mais sommes-toute cela m'est égal aujourd'hui car le comparatif que l'on a reçu répond à mes interrogations. On a un projet qui plait à tout le monde, les montants financiers qui ont été établis selon des critères précis, donc allons de l'avant.

Mme Desjacques Carnegie : moi ça ne m'intéresse pas d'avoir un document aussi volumineux que la « bible ». Le prix d'un banc ne m'intéresse pas. Nous avons des Conseillers administratifs pour s'occuper de ces détails. Ce fait cinq ans que l'on parle de cet aménagement et je crois que ce soir on peut passer au vote.

M. Broennimann : il serait également possible de trouver des économies avec l'aide du Service technique en collaboration avec le mandataire car ils pourraient effectuer une analyse approfondie poste par poste.

Mme Stroumza : je tiens à préciser que notre groupe est tout à fait favorable à cet aménagement mais que si du retard a été pris c'est uniquement dû au mandataire qui a mis six mois pour présenter des documents. Nous maintenons notre proposition de suspendre cet objet et d'en reprendre la discussion au mois de septembre et nous demandons que celle-ci soit soumise au vote.

Au Vote :

- *La proposition du groupe socialistes-verts est refusée par 10 voix « pour », 13 voix « contre » et 2 abstentions.*

La parole n'étant plus demandée, Mme Evelyne Despland, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit d'étude de Fr 12'000,- voté le 23 avril 2002 pour la réalisation d'un avant-projet pour la transformation de la place de jeux derrière la salle des fêtes,
- Vu le crédit d'étude de Fr 35'000,- voté le 8 avril 2003 pour la réalisation d'une étude suite à l'avant-projet présenté par le Bureau G. Henchoz, architectes paysagistes, retenu par la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades le 3 décembre 2002,
- Vu le projet de réaménagement présenté par le Bureau G. Henchoz, architectes paysagistes,
- Vu le préavis favorable de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emplois, Voirie & Cimetière du 27 novembre 2003,
- Vu le préavis de la commission des Finances du 1^{er} juin 2004,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 13 voix « pour », 11 voix « contre » et 1 abstention, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 770'000,- en vue du réaménagement de la place de jeux située derrière la salle des fêtes et reconstruction d'une canalisation d'eaux claires.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 770'000,-, à laquelle il convient de rajouter les crédits d'études votés les 23 avril 2002 et 8 avril 2003 d'un montant total de Fr 47'000,-, soit au total Fr 817'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2005 à 2024.

Une pause de 10 minutes est accordée à l'assemblée.

7. Demande d'un crédit de Fr 495'000,- en vue de la rénovation de la chaufferie et des sous-stations desservant les locaux de la Mairie, de la salle Louis-Valencien, de la salle du Conseil municipal et du centre de Voirie. (DA-04-15)

- M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : en 2003, la commission Travaux & Bâtiments avait préavisé défavorablement cet objet. Ce refus était principalement justifié par le fait qu'une étude concernant la réalisation d'une nouvelle Mairie allait rapidement démarrer.

Un autre motif était qu'un nombre suffisant de chaudières pouvait fonctionner en cas de forte baisse de la température. Entre temps, les SIG ont mis une des chaudières hors service pour cause de défectuosité.

La situation a donc changé et il est bien entendu que ce genre de travaux doit s'effectuer en période d'inactivité des chaudières.

Il est bien entendu que l'on pourrait faire un aménagement provisoire mais celui-ci aurait un certain coût. Nous vous recommandons donc d'accepter ce crédit de Fr 495'000,-.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Guarino : au nom du groupe socialistes-verts je vous annonce notre accord sur le principe de l'assainissement de la chaufferie et des sous-stations. Toutefois, le montant de Fr 495'000,- mériterait d'être examiné en commission vu l'importance de celui-ci et la future extension de la Mairie. Lors de cette séance il serait opportun d'auditionner l'ingénieur conseil.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 15 voix « pour » et 10 voix « contre ».*

La discussion est ouverte :

M. Fischer : considérant que l'assainissement de la chaufferie et le remplacement des cinq chaudières existantes par deux générateurs à haut rendement fonctionnent au gaz naturel, ainsi que la mise en conformité des diverses installations du local de la chaufferie est urgente.

Vu qu'une des chaudières est déjà hors service, ainsi qu'une autre en panne et que les autres ne semblent pas être en meilleur état, risquant de lâcher à tout moment ; que d'après le fabricant elles ne sont plus réparables, certaines pièces de rechange n'existent plus ; afin de pouvoir maintenir une température normale dans les locaux et les annexes de la Mairie, tout en faisant des économies d'énergie avec un chauffage plus écologique, au vu de tous ces considérants, le groupe radical, afin également d'éviter le coût de l'installation et la location d'une chaufferie provisoire demandera la discussion immédiate et votera ce crédit.

J'espère toutefois, que lors du réaménagement des locaux l'on tiendra compte de l'extension prévue de la Mairie afin que ceux-ci puissent être adaptés sans devoir revoir entièrement la chaufferie lors de la future construction.

Le groupe radical acceptera donc le crédit de Fr 495'000,- demandé.

M. Uehlinger : il ne fait aucun doute qu'il faut remplacer ces cinq chaudières et le groupe libéral acceptera ce crédit avec quelques remarques suite à un entretien que j'ai eu avec M. Laurent Hirt, Directeur du Centre sportif. Est-il possible de regrouper l'achat de ces chaudières avec celles du Centre sportif Sous-Moulin qui passera sur des chaudières à gaz dans un très proche avenir ? Est-il possible de récupérer la chaleur dégagée par les installations de la patinoire jusqu'à la Mairie, vu les quelque 200m. qui nous séparent ?

Notre mandataire a répondu par la négative car les chaufferies de la Mairie sont prévues pour produire une chaleur allant jusqu'à 80° pour fournir l'eau chaude et l'énergie en provenance du CSSM ne serait pas suffisante. Par contre, cela pourrait peut-être s'envisager pour le centre d'intervention des pompiers. Selon notre mandataire, une étude de ce type s'élèverait à Fr 20'000,-. Ne serait-il pas intéressant de faire une telle étude qui permettrait de travailler avec un seul générateur ce qui dégagerait moins de CO₂. Est-ce que le Conseil administratif peut nous dire si une étude a été envisagée pour la récupération de chaleur car ceci pourrait se faire par les SIG.

- M. Détruche : il est vrai que le remplacement des chaufferies du Centre sportif figure dans le plan quadriennal d'investissements, il faut savoir que ce n'est pas un objet qui a été préavisé prioritairement, ces travaux se feront donc l'année prochaine voire l'année d'après.

En ce qui concerne l'emploi de la chaleur en provenance du Centre sportif vous savez qu'un projet d'extension du Centre est en discussion et qu'il faut garder ces options pour le futur du Centre.

M. Loutan : dans ce projet il me semble que l'évolution future des bâtiments ne soit pas intégrée. Ce projet nous est présenté dans une période où on ne peut pas le renvoyer en commission autrement « on aura froid cet hiver » et l'on ne prévoit pas de mandater un consortium de producteur d'énergie qui possède les appareils de chauffage et ceci de façon souvent reconvertible et transformable, ce qui permet au client de n'acheter que l'énergie, ceci est très intéressant tant pour les privés que pour les collectivités. Ce crédit est présenté de manière un peu rapide et fait fi des différents systèmes existants. Moi je ne comprends pas que l'on ne puisse pas débattre de ceci en commission.

Contrairement à ce que disent certains, le contracting énergétique est tout à fait possible pour les communes, preuve en est ce document « directives pour l'appel d'offres par contracting pour les commune », de février 03, Swiss contracting / Suisse énergie, CP 396, 1040 Echallens, tél. 021/886.20.20, fax 021/886.20.30, info@swisscontracting.ch.

M. Loutan transmet ce document au Conseil administratif.

M. Forte : il y a déjà eu, à l'époque, des discussions sur ce sujet en commission et ce qui nous est présenté ce soir tient compte de ce qui pourrait se passer dans le futur.

Mme Stroumza : il est important de rappeler qu'en 2003, lors de séances de commissions, tant MM. Favre que Fischer trouvaient ce projet de remplacement de chauffage prématuré tant que l'on ne savait pas où allait se construire le nouveau bâtiment de la Mairie. Aujourd'hui le même projet revient sur la table et l'on nous fait part de l'urgence qu'il y a à changer ces chaudières. Si nous voulons que le personnel puisse travailler dans des conditions normales nous n'avons pas le choix nous devons voter ce crédit ce soir. Si le Conseil administratif avait anticipé la demande qui avait été faite lors des séances de commissions nous aurions eu le temps de bien étudier ce problème. Nous demandons donc au Conseil administratif pourquoi ce projet n'a pas été présenté au début du printemps afin que l'on ait le temps de se pencher dessus ?

- M. Détruche : nous n'avons pas anticipé la question car une chaudière est tombée en panne très récemment et ceci le Conseil administratif ne pouvait pas le prévoir. De plus, et vous le savez, le problème du déplacement ou non de l'avenue de Thônex n'a pas accéléré, bien au contraire, le projet d'emplacement de la nouvelle Mairie. Ceci est la raison pour laquelle ce dossier revient aujourd'hui.

Mme Stroumza : on a l'impression de se retrouver à la précédente législature. M. Zogg nous présentait à chaque fois des projets à la dernière minute et il ne nous laissait pas le temps d'en parler en commission.

M. Loutan : je propose un amendement au projet de délibération, un chiffre 1b, qui mentionnerait : « qui ne serait dépensé que dans la mesure où une expertise de type contracting énergétique ne serait pas moins chère ».

M. Grandgirard : on peut toujours refuser de prendre une décision mais nous nous trouvons devant un cas de figure que le Conseil administratif ne pouvait pas prévoir, ni nous mêmes d'ailleurs et une solution nous est proposée. En l'état actuel nous devons aller de l'avant ne serait-ce que par respect des gens qui travaillent dans ce bâtiment.

M. Fischer : il faut également préciser qu'à l'époque nous ne savions pas quel lieu allait être retenu pour la nouvelle Mairie et aujourd'hui nous savons qu'elle sera dans le secteur de la Mairie actuelle. C'est un élément qu'il convenait de rappeler suite à la déclaration de Mme Stroumza.

M. Favre : pour reprendre les propos de Mme Desjacques Carnegie dans sa lettre de démission, nous sommes typiquement dans la situation où les choses se répètent et se redisent, je me refuse de recommencer tout ce débat, il appartient aux anciens élus d'informer les nouveaux de ce qui s'est fait et des dossiers en cours.

Mme Stroumza fait référence à des procès-verbaux qui concernent la nouvelle Mairie mais peut-elle nous dire aujourd'hui où elle sera, de quelle densité sera la construction et quand sera-t-elle construite ! Il y a un besoin urgent et rien ne nous empêchera lors de la construction de la nouvelle Mairie de revoir l'approvisionnement en d'autres énergies. Ceci d'autant plus que les bâtiments existants vont subsister.

M. Thurre : j'appuie la proposition d'amendement présentée par M. Loutan car elle me semble très intéressante.

Au vote :

- *l'amendement de M. Loutan est refusé par 11 voix « pour », 12 voix « contre » et 2 abstentions.*

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité d'assainir et de mettre en conformité la chaufferie et les sous-stations desservant les locaux de la Mairie, de la salle Louis-Valencien, de la salle du Conseil municipal et du centre de Voirie,
- Vu le devis établi par le Bureau D. Hirt, ingénieur conseil CVSE,
- Par 15 voix « pour » et 10 abstentions », soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 495'000,- en vue de rénover la chaufferie et les sous-stations desservant les locaux de la Mairie, de la salle Louis-Valencien, de la salle du Conseil municipal et du centre de Voirie.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 495'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2004 à 2013.

8. Projets de délibération

- 8.1. Déposé dans le délai légal par MM. Daniel Thurre, Michel Vacheron et Guy Loutan, Conseillers municipaux, pour le groupe socialistes-verts concernant : « L'organisation d'une fête annuelle des nouveaux habitants simultanée à, et élargissant celle de l'accueil des nouveaux citoyens ». (DM-04-05)

M. Vacheron : comme vous l'avez constaté ce projet qui était initialement un projet de résolution a été transformé en projet de délibération car ceci permet de le renvoyer en commission.

Dans la deuxième page du projet je vous demande de changer un chiffre ce n'est pas 9,4% de Confédérés mais 29,4%. Thônex organise chaque année une manifestation pour les jeunes citoyens qui atteignent leur majorité ainsi que pour les personnes qui ont été naturalisées dans l'année. Lors de cette cérémonie, des représentants de diverses associations sont présents. On peut remarquer que lors de cette manifestation il y a peu d'échanges entre les personnes présentes et que chacun reste avec ses connaissances.

Notre projet propose une cérémonie ouverte à tous les nouveaux habitants auxquels on y joint les deux catégories de personnes déjà citées, nous proposons également que chaque association tienne un stand afin d'instaurer un dialogue avec les invités.

Puis, M. Vacheron donne lecture de l'exposé des motifs et du projet de délibération :

Exposé des motifs :

Il existe à ce jour uniquement une soirée d'accueil des jeunes arrivant à leur majorité civique et des personnes nouvellement naturalisées dans notre commune. Cependant, la naturalisation n'intervient qu'après plusieurs années de résidence dans notre commune et ne vise que les personnes d'origine étrangère.

Or, l'intégration ne concerne pas que les communautés étrangères, mais aussi tout Confédéré qui s'installe dans le canton de Genève. Car l'intégration vise essentiellement à ce que les personnes résidant dans une communauté la comprennent et s'y sentent à l'aise, qu'elles puissent se sentir libres et désireuses de participer et contribuer à la vie de cette collectivité, qu'elles puissent s'y construire leur propre sentiment d'appartenance.

Pour cela, l'information et les liens personnels sont nécessaires et plus leur accès est précoce, plus l'intégration sera réussie.

L'objectif de ce projet de résolution est d'accueillir et d'informer tout nouvel habitant, suisse ou étranger, dès le début de son arrivée dans notre commune et de lui offrir un lieu privilégié de prise de contact direct avec d'autres habitants de Thônex, autres groupements, associations.

L'après midi ou/et soirée d'accueil, mis à part son aspect festif et convivial, serait le lieu où les nouveaux habitants pourraient prendre connaissance de toute la palette des activités sportives, culturelles, associatives et politiques de Thônex et où ils pourraient rencontrer des représentants de ces divers secteurs.

Les associations, institutions, partis, écoles, ateliers et groupement variés pourraient selon leurs souhaits et disponibilités y tenir un stand ou faire figurer leur documentation sur des panneaux d'affichage, ce qui serait plus direct et vivant que les documents, même déjà bien complets envoyés aux habitants par la commune à leur arrivée.

Si certains nouveaux habitants auraient de toute façon pris l'initiative de s'engager dans la vie communale, une telle démarche est sans doute aussi susceptible de susciter intérêt et/ou engagement chez d'autres pour qui effectuer le premier pas en fouillant l'annuaire officiel du Chênois est plus difficile.

Cette journée ou après-midi et soirée d'accueil nous paraît pouvoir contribuer efficacement et simplement à l'objectif constamment poursuivi dans notre commune d'un climat de cohésion, connaissance et respect mutuel, dynamisme associatif, ouverture et échanges constructifs au sien de la sa population très métissée.

Ceci nous semble d'autant plus important que notre commune ne connaît pas le dialogue direct entre les autorité et les habitants, comme la commune d'Onex le permet (en effet, celle-ci pratique une formule qui semble avoir bien du succès : « à la fin de la séance du Conseil municipal, le public est invité à dialoguer avec le Conseil administratif. Il suffit que la personne se présente et décline son identité et qu'elle habite sur la commune).

Nous vous remercions de prendre cette résolution en considération et de la renvoyer au Conseil administratif.

- Considérant l'importance d'une bonne intégration des nouveaux habitants dans notre commune :
- Considérant le travail de réseau indispensable à créer qui passe par la favorisation des liens de connaissance et de reconnaissance mutuelle ;
- Vu les limites des seules informations écrites dans la création de tels liens,

Le Conseil municipal
Décide

1. De demander au Conseil administratif d'étudier le principe d'organisation, chaque année à la salle communale d'une journée, après-midi ou soirée d'accueil des nouveaux habitants de notre commune, conjointement à l'accueil des nouveaux citoyens.
2. De saisir la commission Culturelle pour débattre des modalités d'organisation de cette fête.

La discussion est ouverte :

M. Forte fait la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs,

A titre personnel, je ne peux que me féliciter du projet qui nous est présenté ce soir car il aborde divers aspects qui me tiennent à cœur.

Meilleure intégration de la population genevoise et confédérée dans les activités municipales et associatives d'une part, intégrer plus largement la population étrangère d'une part et in fine, présenter l'ensemble des acteurs socios-politiques de notre commune à nos nouveaux habitants.

Permettez-moi de m'arrêter sur deux points particuliers :

1. Par cette action, les « parias » du moins considérés comme tels, que sont les partis politiques thônésiens, qui ne bénéficient pas de la même reconnaissance que toute autre association, malgré leur statut associatif, pourront enfin expliquer dans le cadre d'une manifestation festive leurs activités et ainsi intéresser les nouveaux habitants à la chose publique. Ne sommes-nous que des pêcheurs aux voix tous les 4 ans ? Ne pouvons-nous pas nous présenter parmi ces gens, là où est notre place ? Ce projet va dans ces sens et nous devons nous efforcer non pas tous les quatre ans à aller à la rencontre des citoyennes et des citoyens mais au quotidien et cette manifestation pourrait nous offrir un cadre de discussion idéal et paritaire.
2. J'aimerais également m'arrêter plus précisément sur la question de l'intégration des étrangers pour vous faire part de mes considérations, m'appuyant sur la loi cantonale sur l'intégration des étrangers. Il est de notre devoir de favoriser l'intégration d'une part et de promouvoir la participation la plus large possible des étrangers à la vie tant communale que cantonale.

J'aimerais également vous rappeler ou vous informer que l'ordonnance fédérale sur l'intégration des étrangers mentionne, à son art. 3 : « L'intégration est une tâche pluridisciplinaire que la société et les autorités au plan fédéral, cantonal, communal ou local se doivent de prendre en compte avec le soutien des organisations d'étrangers. ».

Avec ce projet, nous pourrions ainsi sensibiliser l'ensemble des thônésiennes et des thônésiens qu'ils soient genevois, confédérés ou étrangers aux enjeux d'une société multiculturelle visant au respect de l'identité culturelle de chacun.

Nous avons la chance de vivre dans un canton ouvert sur l'Europe et sur le monde mais malgré ceci, qui de nous n'a repéré l'affaiblissement des solidarités entre thônésiennes et thônésiens, suissesses et suisses, entre les générations, les peuples et les cultures, qui ? A ce sujet, je vous invite à méditer les paroles de Gilbert Bécaud qui dans l'une de ses chansons disait : « Ce qui tue le monde, c'est l'indifférence. »

Mesdames et Messieurs,

Le texte qui nous est proposé est certes perfectible – ô combien – il mérite même d'être éclairé, approfondi et prolongé, c'est la raison pour laquelle je voterai l'entrée en matière et le renvoi en commissions de ce projet de délibération afin de mettre sur pied une action directe, rapide et simple : qui se traduira par bâtir un projet où chacune et chacun d'entre nous pourra se retrouver, avec sa culture et sa nationalité pour se fondre dans une seule et même communauté, celle de Thônex, celle de la République et Canton de Genève et ceci qu'il soit suisse ou étranger.

M. Ehinger fait la déclaration suivante pour la fraction libérale :

Nous saluons l'intérêt que porte le groupe des socialistes et les verts aux nouveaux habitants de Thônex. Nous partageons cet intérêt, surtout quand les nouveaux habitants ne débarquent pas par milliers à la fois, rendant difficile et leur intégration et leur assimilation par la commune.

Cependant, nous estimons que l'accueil des nouveaux citoyens, lié heureusement avec le mérite thônésien, est une fête importante, cohérente et dont la spécificité ne devrait pas être remise en question, tant elle nous apparaît utile et profitable à la prise de conscience par les jeunes de leur citoyenneté.

Un élargissement de cette manifestation signifierait pour nous son démantèlement et une réduction inacceptable de sa signification.

Peut-être qu'une fête réunissant les anciens et nouveaux habitants serait une bonne idée ? Tiens, par exemple, l'organisation d'une fête des promotions, du 1^{er} août ou même de l'Escalade... Et pourquoi pas élargir les associations de quartier aux nouveaux habitants ? Restons sérieux ! Nous sommes ouverts à toute proposition raisonnable, mais nous n'entrerons pas en matière pour celle-ci.

- M. Decrey : le Conseil administratif n'a pas l'habitude d'intervenir dans un projet de délibération déposé par les membres du Conseil municipal. Toutefois, j'aimerais juste vous informer de ce que le Conseil administratif fait pour chaque nouvel arrivant sur la commune de Thônex.

Nous envoyons systématiquement une lettre de bienvenue accompagnée de divers documents tels que : l'annuaire Chênois, le plan de la commune.

Ceci a représenté en 2002 : 560 lettres par famille, en 2003 : 534 lettres et à ce jour nous en sommes à 300 lettres. Nous invitons déjà chaque année pour la manifestation traditionnelle environ 200 personnes. Je vous laisse imaginer le nombre de personnes qu'il faudrait rassembler pour une fête telle que proposée.

Mme Desjacques Carnegie : je voterai l'entrée en matière sur ce projet, ceci malgré les informations données par M. Decrey, car il est demandé d'étudier le principe d'organiser, chaque année, une journée d'accueil des nouveaux habitants de notre commune et de saisir la commission de la Culture des modalités de cette fête. Ce débat n'a jamais eu lieu et nous sommes une commune qui fait face à des problèmes d'intégration. Donc il me semble important que l'on puisse en discuter. Ce soir il faudrait voter l'entrée en matière sur ce projet, le renvoyer en commission afin que tout cela soit discuté pour décider s'il y a lieu ou pas de faire quelque chose dans ce sens. La qualité de vie dans une commune dépend de l'intégration de ses habitants.

M. Uehlinger : nous sommes tout à fait d'accord sur le sujet de l'intégration, mais ce projet parle de la modification d'une manifestation existante et si l'on renvoie ce projet en commission ce sera pour préavisier ce qui est proposé.

M. Grandgirard : le groupe radical se rapproche du parti libéral concernant l'entrée en matière sur ce projet. Il est vrai que nous tenons particulièrement à la manifestation faite en l'honneur des nouveaux citoyens et nous sommes également intéressés par l'accueil des nouveaux habitants. Mais ceci devrait faire l'objet de manifestations séparées. Nous n'adhérons donc pas au projet proposé.

M. Forte : je ne peux que vous conseiller de renvoyer ce projet en commission afin de modifier celui-ci selon les divers avis qui ont été exprimés ce soir. Notamment, l'idée de ne pas lier les deux manifestations.

M. Favre : derrière ce projet et après avoir entendu certaines paroles on sent que le mot d'ordre qu'il y a derrière tout ceci est le recrutement, qui est le souci de la quasi totalité des partis politiques. L'intégration ne se fait pas en isolant des gens mais en leur disant : « vous êtes nouveaux, alors je vous reçois »... *Mme Constantin, Présidente, demande le silence...* M. Favre :... l'intégration passe par la participation aux manifestations communales déjà existantes. De plus, ce qui me dérange est que les auteurs de ce projet nous ne les voyons pas dans les diverses manifestations telles que le 1^{er} août, soirée des aînés, Noël des isolés, manifestations concernant le jumelage et j'en passe. Une quantité de manifestations existe sur la commune tant pour les nouveaux habitants que pour ceux qui sont déjà là depuis de nombreuses années.

M. Loutan : il y a quand même de bonnes idées qui sont sorties autour de la table, je pense qu'il serait intéressant d'en débattre en commission.

M. Vacheron : je ne peux pas accepter les propos de M. Favre qui prétend que l'on dépose ce projet uniquement dans un but électoraliste. Notre but est de rendre notre commune plus accueillante et plus proche des citoyens. Quant à notre participation aux diverses fêtes communales qui existent déjà il est vrai qu'elle pourrait s'améliorer.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est refusée par 12 voix « pour » et 13 voix « contre ».*

Vu qu'il est 23h. passé, les points suivants : 8.2, 8.3, 9.1 et 9.2. seront reportés à la prochaine séance du Conseil municipal :

- 8.2. Déposé dans le délai légal par M. Fabiano Forte, Conseiller municipal, pour le groupe démocrate-chrétien intitulé : « Pour la création d'un fond destiné au financement des infrastructures de la petite enfance et pour la mise en place d'une politique dynamique de la petite enfance ». Discussion. Vote. (DM-04-06)
- 8.3. Déposé dans le délai légal par MM. Olivier Favre, Fabiano Forte et M. Alexis Hyde, Conseillers municipaux concernant : « La création d'une commission ad hoc relative au projet de démolition, reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet ». Discussion. Vote. (DM-04-07)

9. Projets de motions

9.1. Déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Sophie Desjacques Carnegie et Jacqueline Tomasini, MM. Fabiano Forte, Guy Loutan et Daniel Thurre, Conseillers municipaux, intitulé : « Pour le développement du nombre de corbeilles à papier et de systèmes de récupération des déjections canines, et un soutien plus ferme quant au travail des agents municipaux pour un meilleur respect des normes élémentaires de propreté et salubrité publique ». Discussion. Vote.

(MM-04-01)

9.2. Déposé dans le délai légal par M. Roland Droz, Conseiller municipal, concernant : « La sécurité sur le domaine public est du ressort des collectivités publiques ». Discussion. Vote. (MM-04-02)

10. Propositions du Conseil administratif

10.1. M. Claude Détruche, Maire

10.1.1. Centre Sportif Sous-Moulin

Depuis le début de la législature il a été question de la suite de l'extension du Centre sportif Sous-Moulin avec la réalisation de salles omnisports. Cette question avait déjà été soulevée en commission des Sports, la grande majorité était pour l'avancement de ce projet et il en est de même pour les représentants thônésiens du CSSM.

Nous demandons donc un vote du Conseil municipal pour donner mandat au Conseil administratif ainsi qu'aux Conseillers municipaux délégués au Centre Sportif d'activer ce projet de construction de ces deux salles. Ce projet est primordial pour de très nombreuses sociétés sportives et nous avons la possibilité de bénéficier de subventions de la part de deux voire trois organismes.

M. Favre : nous sommes un peu empruntés car c'est la première fois qu'une proposition nous est présentée sous cette forme et nous n'avons pas eu le temps de nous préparer. De plus, il s'agit d'un projet important.

M. Grandgirard : quel est l'ordre de grandeur concernant le montant estimé pour ces travaux ?

- M. Détruche : ce vote de principe est justement demandé pour avancer dans les études avancer un chiffre ce soir ne serait pas très prudent. Mais l'on peut parler d'un projet se situant entre 7 à 8 millions mais ceci ne veut pas dire grand chose cela ne correspond pas à un projet élaboré.

Le vote demandé ce soir est de savoir si le Conseil municipal de Thônex est d'accord de donner des installations sportives aux habitants des Trois Chênes et de forcer le Conseil intercommunal de faire avancer ce dossier. Il s'agit simplement ce soir de montrer une intention.

M. Forte : je tiens à rappeler qu'à l'époque, j'étais le seul élu thônésien à avoir voté l'ensemble du projet et si cela s'était réalisé nous n'en serions pas là ce soir. Bien que je sois acquis à l'extension de ce soir j'é mets un doute quant à la procédure demandée ce soir par rapport aux communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries. Ne va-t-on pas nous dire vous voulez ces salles ? Alors vous n'avez qu'à les payer !

M. Loutan : quelle est la valeur d'un vote de principe et à quoi nous engage-t-il si nous votons favorablement à cette proposition ?

- M. Détruche : légalement cela n'a aucune valeur. Concernant la remarque de M. Forte il est important de prendre les devants concernant un dossier qui a été un argument de quasiment tous les partis politiques. Si personne ne bouge et attend que l'autre le fasse rien ne va se réaliser avant plusieurs années.

M. Loutan : Il me semble que les Conseillers administratifs des trois communes devraient se mettre d'accord pour venir présenter un projet devant leur Conseil respectif.

M. Uehlinger : ne devrait-on pas d'abord passer par un vote du Conseil Intercommunal qui ferait revenir ensuite le dossier dans chaque commune avec un préavis ?

M. Forte rappelle la teneur de l'article 38 du règlement du Conseil municipal : « la proposition invite le Conseil municipal à se prononcer sur un objet déterminé ne faisant pas l'objet d'un projet de délibération. La proposition peut être motivée par un rapport ».

Compte tenu de ceci nous pourrions voter la proposition du Conseil administratif car ceci ne nous engagera pas du point de vue financier ce serait uniquement une intention politique.

Au vote :

- *La proposition du Conseil administratif est acceptée par 18 voix « pour », 3 voix « contre » et 4 abstentions.*

11. Questions écrites :

Compte tenu que les questions suivantes (11.1 et 11.2) posées lors du Conseil municipal du 11 mai 2004 font l'objet de complément d'informations devant être données par des organismes indépendants de la commune, les réponses seront transmises dès que possible aux intéressés et remises aux Conseillers municipaux lors de la séance de la rentrée.

11.1. De M. Alexis Hyde, Conseiller municipal du groupe radical, pose la questions suivante au Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile au sujet des aménagements posés sur le chemin du Foron.

11.2. De M. Roland Droz, Conseiller municipal, pose la question suivante : « Pouvons-nous rendre nos transports publics plus attractifs ? »

Puis, il est donné lecture d'une nouvelle question :

11.3. de M. Loutan, Conseiller municipal pose la question suivante intitulée : « pour une dernière tentative de sauvegarde du cèdre du centre commercial de Thônex, arbre plus que centenaire asséché lentement mais sûrement par un sol imperméable ».

Constatant par différents courriers :

- que pour le service des forêts, un conifère en général et ce cèdre en particulier peut bien supporter un petit élagage ; et donc que cet arbre vaut d'être sauvé par des travaux légers (DIAEE 1.9.03),
- que la maison Jelmoli, propriétaire du terrain du centre commercial est heureusement ouverte à l'idée de sauvegarder le cèdre (27.02.04),

- mais que pour des raisons financières regrettables, les travaux ne pourraient se faire qu'en 2005,
- et sachant que si l'on continue d'attendre les travaux prévus n'auront plus lieu de se faire du moment que l'arbre sera irréversiblement desséché, la nature étant insensible aux contraintes financières humaines,
- enfin, nous souvenant qu'un arbre = humidificateurs, rafraîchisseur, dépoussiéreur gratuit, stabilisateur du microclimat de cette zone quasi sinistrée de la commune,

Le Conseil administratif peut-il prendre langue rapidement avec la maison Jelmoli de façon à trouver un arrangement financier qui permette de sauver cet arbre centenaire, monument public et important pour la qualité de l'air et l'identité du quartier, de façon à ce que soient entrepris immédiatement les travaux nécessaires à sa survie ?

Le service des forêts pourrait également être contacté pour obtenir un soutien sous forme de prêt au propriétaire ou toute autre solution à imaginer, car c'est inimaginable d'accepter la mort de cet arbre dans l'indifférence des propriétaires et de la communauté !

Une action ferme et héroïque pour la survie de cet arbre serait aussi un signe important de l'engagement de la commune dans le programme d'un développement durable et contre l'imperméabilisation trop fréquente des sols là où ce n'est pas indispensable.

Le Conseil municipal a bien voté Fr 10'000,- pour de la vaisselle compostable aux prochaines promotions, ce qui est louable et à encourager. Un arbre plus que centenaire ne vaut-il pas autant, sinon plus pour le quartier entier et pour les décennies à venir... ? Les travaux nécessaires, selon des professionnels contactés, pourraient se monter à Fr 10'000,- à Fr 20'000,- donc une à deux fois le prix de la vaisselle votée par notre Conseil municipal en mai dernier !

12. Propositions individuelles et questions

12.1. Parking au chemin de Marcelly

Mme Desjacques Carnegie : la piscine étant ouverte existe-t-il des indications pour que les utilisateurs puissent parquer leur véhicule à un autre endroit que sur le petit parking ?

- M. Détruche : il existe un panneau sur la route de Jussy qui indique le parking sous terrain.

12.2. M. Vacheron pose les questions suivantes :

12.2.1. Quartier du Curé-Desclouds

Il semblerait que les ifs qui se trouvent derrière l'église sont de plus en plus secs et dégarnis, il conviendrait que le service compétent fasse une intervention.

- M. Détruche : nous allons donner des ordres pour que le nécessaire soit fait.

12.2.2.Sortie chemin du Curé-Desclouds sur l'avenue de Thônex

Il y a eu récemment un accident à cet endroit cela montre bien que cette sortie est dangereuse et reste problématique. Il faudrait que le Conseil administratif relance les démarches pour procéder à sa fermeture.

- M. Decrey : nous avons eu un rendez-vous avec M. Jaques du DAEL et je vous rappelle que l'État n'entend pas engager d'argent tant que le problème du déplacement de l'avenue de Thônex n'est pas réglé.

12.2.3.GICAL

Nous avons été informés de la fin de ce projet. Que se passe-t-il donc avec les déchets verts ?

- M. Détruche : les SIG vont faire une nouvelle étude concernant le Nant de Châtillon et une des solutions pourrait être celle là. Mais il est trop tôt aujourd'hui pour donner une réponse.

12.2.4.FAS'e

Où en sont les signatures des diverses conventions avec cet organisme et le Centre de Loisirs ?

- M. Decrey : la convention entre la commune et la FAS'e est en train de se régler et elle sera signée pour le 30 juin comme le prévoit le délai. La convention entre la commune et le Centre de Loisirs sera vue en commission.

12.2.5.École du Bois-Des-Arts

La barrière en bois qui se trouve près des pavillons est régulièrement détruite et récemment celle-ci a été enlevée par le service de voirie de la commune. Il n'y a donc plus de sécurité pour éviter qu'un enfant accède directement à l'avenue de Thônex. Je rappelle que ce problème a déjà été soulevé le 24 février 2004 en commission des Écoles.

- M. Détruche : ce problème a déjà été évoqué avec le service technique nous allons donc le relancer afin de trouver une solution.

12.3. Poste de Police de Chêne

M. Stark : qu'en est-il de son agrandissement et est-ce que les effectifs vont être augmentés ?

- M. Détruche : Mme Spoerri a promis qu'au début du mois de septembre le poste serait aménagé de façon définitive. En ce qui concerne les effectifs, ce débat est lié au vote du budget 2004 du Canton.

A une question de M. Stark il est confirmé que dans le point « propositions individuelles et questions » il est possible de faire des remarques.

*

La séance est levée à 23h.55.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Mme Doris CONSTANTIN

M. Philippe GUEx